

# Très-Saint-Rédempteur

## Note d'information - Mai 2020



### *Camp de jour de Rigaud*

À partir de cette année, la Ville de Rigaud a décidé de ne plus accepter les enfants de Très-Saint-Rédempteur au camp de jour estival. Cette décision s'explique par le fait que la Ville de Rigaud et la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur n'ont pas réussi à trouver un accord concernant la signature d'une entente entre les deux villes.

L'organisateur d'un camp de jour, telle que la Ville de Rigaud, a une obligation légale de prévoir un service d'accompagnement spécialisé pour les enfants qui le nécessitent et d'en assumer l'intégralité des coûts. Cette année, alors que la situation s'est présentée pour des enfants de Très-Saint-Rédempteur, la Ville de Rigaud a annoncé ne pas vouloir prendre en charge les frais liés à ces accompagnements. Il a donc été demandé à la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur d'en assumer les coûts et de signer une entente à cet effet.

Or, la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, qui ne propose pas de service de camp de jour et qui n'a pas de budget alloué pour ça, n'a pas les moyens financiers de prendre en charge ces frais d'accompagnement, qui sont assez élevés. Pour cette raison, la Ville de Rigaud a décidé de refuser tous les enfants de Très-Saint-Rédempteur.

Nous comprenons les préoccupations des parents face à cette situation et nous vous recommandons de prendre contact avec les autres Municipalités alentour afin de vérifier la possibilité d'inscrire vos enfants à leurs services de camp de jour.

Vous pouvez également contacter le Collège Bourget, qui met en place son propre camp de jour, en appelant Maxime Bérubé au 450-451-0815 (poste 1433) ou par courriel à [maxime.berube@collegebourget.qc.ca](mailto:maxime.berube@collegebourget.qc.ca).

### *Coronavirus (COVID-19) : la Municipalité fait le point*

#### *Bureau municipal et services administratifs*

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le bureau municipal est toujours fermé au public. Toutefois, les services administratifs fonctionnent normalement. Vous pouvez contacter la

Municipalité par téléphone ou par courriel. Une fente à courrier est également à votre disposition à la porte d'entrée de l'hôtel de ville.

Bien que la date ne soit pas encore définie et suivant l'évolution de la situation, nous envisageons la réouverture de l'hôtel de ville aux citoyens dans le courant du mois de mai. Lorsque le bureau sera ouvert au public et pour la santé et la sécurité des employés municipaux et des citoyens, nous vous demandons de ne pas vous déplacer si vous ou un de vos proches éprouvez des symptômes. Le lavage des mains sera obligatoire lors de votre entrée à l'hôtel de ville (par solution hydroalcoolique) et une distance minimale de 2 mètres devra être respectée avec les citoyens éventuellement présents dans le bâtiment. L'inspecteur municipal (présent les lundi et jeudi) recevra les citoyens uniquement sur rendez-vous.

### *Bibliothèque, centre communautaire*

La bibliothèque et le centre communautaire sont fermés au public et aucune date de réouverture n'est prévue à ce jour.

Nous rappelons aux abonnés de la bibliothèque que vous pouvez avoir accès à de nombreuses ressources numériques sur le portail de la bibliothèque [www.mabibliotheque.ca/redempteur](http://www.mabibliotheque.ca/redempteur) (onglet « catalogue »).

### *Les séances de conseil municipal*

Depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, le conseil municipal a pour obligation de tenir les séances de conseil à huis clos. Les séances se tiennent à distance de l'hôtel de ville, par télé ou visioconférence. Nous ne savons pas à l'heure actuelle à quel moment nous pourrions reprendre les séances publiquement.

Un nouvel arrêté ministériel demande aux Municipalités de procéder à l'enregistrement des séances de conseil tenues à huis clos. À compter de la séance du 12 mai 2020 et pour la durée de l'état d'urgence sanitaire, les séances de conseil seront donc enregistrées et l'enregistrement sera disponible sur notre site Internet dans les jours suivant la séance. Les procès-verbaux sont également publiés.

Si vous avez des questions que vous souhaitez adresser au conseil, vous pouvez les transmettre à la direction générale par courriel à [dir@tressaintredempteur.ca](mailto:dir@tressaintredempteur.ca) ou via la fente à courrier de la porte d'entrée du bureau municipal. Vos questions seront lues pendant la séance tenue à huis clos et une réponse y sera apportée. Vous recevrez la réponse dans les jours suivant la séance. Pensez à bien laisser vos coordonnées complètes !

### *La collecte des objets encombrants*

L'entreprise Robert Daoust & Fils avait suspendu les collectes des objets encombrants pendant plusieurs semaines en raison de la pandémie. Le service a repris depuis la fin du mois

d'avril et les collectes devraient se faire aux dates prévues (la prochaine collecte aura lieu le lundi 11 mai).

À la demande de Robert Daoust & Fils, nous vous demandons de bien vouloir sortir vos déchets volumineux au moins 72 heures avant la collecte. Si vous ou un de vos proches éprouvez des symptômes, vous ne devriez pas sortir vos objets. (Cette mesure est la même pour la collecte des matières résiduelles, recyclables et organiques, et vos bacs doivent être mis au chemin au moins 24 heures à l'avance).

Si vous préférez vous rendre à l'écocentre, nous vous informons que la MRC invite les citoyens à se présenter **un jour de semaine**, dans la mesure du possible. En effet, il a été constaté un achalandage plus élevé que d'habitude dans les derniers temps, surtout en fin de semaine. Cette situation combinée aux mesures prises dans le cadre de la COVID-19 pourrait créer un achalandage tel qu'il pourrait être demandé aux citoyens de revenir à un autre moment. Les jours de pluie semblent également être à privilégier pour éviter les files d'attente.

### *Le service des premiers répondants*

Le Service de sécurité incendie de Rigaud (SSIR) nous a informés qu'en raison de la pandémie, les premiers répondants seront mobilisés par la centrale de répartition pour répondre uniquement à des appels d'urgence vitale, entre autres les arrêts cardio-respiratoires et les chocs anaphylactiques. Pour les autres types d'appels, seuls les services ambulanciers seront mobilisés.

### *Les feux extérieurs*

La dernière consigne reçue par le Service de sécurité incendie de Rigaud (SSIR) concernant la tenue des feux extérieurs est la suivante :

Malgré la décision du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de modifier en date du 23 avril 2020 l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité, le SSIR autorise qu'un feu soit fait :

- À ciel ouvert selon les conditions suivantes :
  - le feu doit être entouré d'un matériau non combustible (pierre, brique, sable, terre, gravier, etc.) ;
  - l'amas du feu ne doit pas avoir un diamètre de plus de 700 mm et une hauteur de plus de 700 mm ; et
  - le feu doit être effectué à une distance d'au-moins 15 m d'un boisé, d'une tente, d'une roulotte ou d'un bâtiment.
- Dans un foyer artisanal conforme ; et
- Dans un foyer commercialement vendu.

## Le soutien aux personnes âgées

Une communication a été envoyée à toutes les personnes de plus de 70 ans vivant à Très-Saint-Rédempteur. Sur une bonne idée de la MRC, la première page de cette communication pouvait être un dessin d'enfant.

Julie Lemieux, la mairesse, a lancé un appel sur les réseaux sociaux, invitant tous les enfants de la municipalité à composer de jolis dessins. Cet appel a été entendu ! Chaque personne âgée de la municipalité a donc eu la chance de recevoir un beau dessin en plus de la liste de toutes les ressources disponibles suivant sa situation.

Nous remercions tout particulièrement les artistes en herbe : *Carolane (9 ans)*, *Daphné (6 ans)*, *Anne (8 ans)*, *Erika (11 ans)*, *Megan (10 ans)* et *Derek (10 ans)*.  
Et un grand merci à Manon Labelle qui a coordonné le tout !

Et pour terminer sur une note de couleurs, voici les chefs-d'œuvre que nous avons reçus !



***N'hésitez pas à consulter notre site Internet pour suivre l'actualité municipale en lien avec le COVID-19 !***